

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 07 JUILLET 2009

Monsieur le maire indique que Mme Berguerre lui a donné pouvoir pour la représenter dans les décisions et il demande le rajout d'un point à l'ordre du jour : - délibérations fiscales

Point qui est accepté par le conseil municipal.

### **1. RESULTATS CONSULTATION MENAGE ECOLE**

Suite à la consultation lancée le 18 mai pour le nettoyage des locaux scolaires au 1<sup>er</sup> septembre 2009, (tranche ferme : écoles primaire et maternelle) et (tranche conditionnelle : 4<sup>o</sup> classe dans salle cantine), monsieur le maire indique que sur les 7 entreprises contactées, 3 offres ont été reçues à la date butoir du 12 juin 2009. Il s'agit des entreprises suivantes pour des offres forfaitaires mensualisées :

Sociétés	Tranche ferme TTC/mois	Tranche conditionnelle TTC/mois
- A.P. Groupe Services (La Motte Servolex)	1.138,59 €	217,67 €
- Orgapropri SA (Carouge)	1.285,20 €	294,51 €
- Clairenet (St-Julien)	1.052,48 €	191,36 €

Monsieur le maire indique que l'offre de l'entreprise CLAIRENET, **moins disante** et qui a donné satisfaction par le passé, a été retenue. Compte tenu de la suppression du poste d'enseignant pour la quatrième classe par l'inspection académique, seule la tranche ferme est retenue. Il précise que ce contrat est valable pour 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009.

### **2. RAPPORT SUR L'EAU 2008**

Il approuve le rapport sur le service communal de l'eau durant l'année 2008, présenté par le maire.

En ce qui concerne le périmètre de protection des sources, Monsieur le maire propose d'attendre la décision de la Communauté de Communes du Genevois concernant la compétence « eau » avant de prendre une décision sur ce sujet.

### **3. CANTINE – GARDERIE - TARIFS**

Le Conseil Municipal prend connaissance des bilans des service de cantine et de garderie périscolaire qui se soldent par un déficit respectif de 12.480,88 € et de 2.199,36 €.

Puis, monsieur le maire indique que la Société Avenance a accepté de ne pas augmenter son prix du repas pour l'année scolaire à venir. Le Conseil Municipal décide alors, à l'unanimité, de reconduire le prix du ticket repas de 5,75 € ainsi que celui de l'heure de garderie de 2,00 € ou de 1,00 € la demi heure.

### **4. GARDERIE « LE REVEIL MATIN »**

Monsieur le maire informe que, suite à la demande de la Garderie « le réveil matin », il a accepté que Mme Huguette Girème travaille une heure le jeudi et le vendredi matin pour cette structure avec une période d'essai d'un mois.

### **5. RENTREE SCOLAIRE – ANNULATION CLASSE SUPPLEMENTAIRE**

Monsieur le maire annonce que l'effectif prévisionnel s'élève à 68 élèves pour la rentrée à venir qui se répartiraient ainsi :

Maternelle (Mme Aubel)	26
CP-CE1 (Mlle Haudry)	19
CE2-CM1-CM2 (Mme Collet / Mme Vacher)	23

Il ajoute qu'en raison de la baisse des effectifs prévisionnels depuis ce printemps, l'inspection académique vient d'annuler le poste d'enseignant prévu pour la 4<sup>ème</sup> classe. Par conséquent, la classe provisoire dans la salle de la cantine est annulée

Le conseil municipal poursuit, malgré tout, sa réflexion sur l'agrandissement du groupe scolaire et prend connaissance d'un avant projet demandé à la Société OBM.

## 6. FISCALITE

Le Conseil Municipal ne souhaite pas apporter de modifications à la fiscalité directe locale en vigueur.

## 7. RESULTATS CONSULTATION PARKING ECOLE

Suite à la consultation publiée le 11 juin dans le Messenger pour l'aménagement sécurisé de l'accès à l'école, monsieur le maire indique que sur les 8 dossiers retirés, 5 offres ont été reçues à la date butoir du 2 juillet 2009. L'analyse des offres a été confiée au Cabinet ADALPHEA de Metz-Tessy. Les entreprises suivantes ont répondu :

Sociétés	Montant de l'offre TTC
- Ent. GOJON (Vanzy)	135.301,09 €
- Ent RANNARD (Chêne en Semine)	123.287,87 €-
- Ent VUACHE BTP (Savigny)	122.805,28 €
- Ent. Eurovia (Poisy)	131.229,19 €
- Ent. Colas (Bonneville)	139.334,24 €.

Monsieur le maire indique l'offre de l'entreprise VUACHE BTP, **moins disante** avec un délai d'exécution correct, a été retenue. Le démarrage des travaux est prévu le 24 août avec un mois de délai de réalisation.

Il informe qu'une subvention a été allouée par la Préfecture pour ces travaux, dans le cadre de la Dotation Globale d'Equipement

## 8. AVANCEMENT DES TRAVAUX PROJETES

Monsieur Ménégghetti fait ensuite le point sur l'avancement des travaux prévus :

- Trottoirs desservant l'abri bus à Bloux : La Commune est en attente de la réponse du Département pour la répartition de ces travaux ; une réunion est programmée le 24 juillet.
- Assainissement de Raclaz : les travaux sont terminés. Les élus locaux sont sollicités pour faire remonter les informations concernant les éventuels derniers petits problèmes ou oublis sur ce chantier.
- Assainissement à venir : une réunion a été organisée à la Communauté de Communes du Genevois pour planifier les travaux dans les cinq ans à venir. Le chef lieu n'est pas jugé prioritaire dans ces prévisions mais il serait judicieux que l'étude soit effectuée.

## 9. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain dans le cadre de la vente des parcelles suivantes :

- A 690 « Dingy-en-Vuache » et A 647 « Les Ousches de Dingy », propriété de monsieur Jean ROSAY au chef lieu.
- A 1305 « Jurens », propriété de monsieur et madame DUPANLOUP Robert à Jurens.

## **10. URBANISME**

Le Conseil Municipal prend connaissance :

- d'une demande de permis de construire déposée par Mr VUICHARD Christophe et Mlle VUICHARD Audrey pour la transformation d'un bâtiment agricole en deux appartements à Raclaz Haut.
- d'une déclaration préalable pour le détachement d'un terrain à Jurens.

## **11. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- A la demande de la Communauté de Communes du Genevois, le conseil municipal confirme les noms des 5 arrêts de bus suivants : Raclaz – Dingy – Conchy – Bloux – Jurens.
- Il prend connaissance des rapports sur l'eau, l'assainissement et les déchets pour l'année 2008, transmis par la Communauté de Communes du Genevois.
- Il est convié au Gentleman cycliste qui se déroulera le 19 septembre 2009 à Rumilly.
- Commission économie de la CCG : Il est invité à participer aux Etats Généraux d'Entreprises qui sont programmés samedi 24 octobre.
- Il est informé de la fermeture de la RD 7 du 15 au 24 juillet.
- Il entend le compte rendu de la rencontre entre le maire et le Receveur de la Poste concernant la distribution du bulletin.
- Monsieur le maire rappelle que les réunions ont lieu chaque premier mardi du mois et indique que celle du 5 août est supprimée. La prochaine aura lieu le 1<sup>er</sup> septembre.

La séance est levée à 22 h 27.